



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

### **PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du lundi 7 février 2022, tenue par conférence vidéo sur la plateforme Zoom.**

Sont présents :

Monsieur Michel Colpron	maire	
Monsieur Jean Gagnon	conseiller	au siège # 1
Madame Christine Charlebois	conseillère	au siège # 2
Madame Claudy Malenfant	conseillère	au siège # 3
Monsieur Émile Dubé	conseiller	au siège # 4
Monsieur Alain Forget	conseiller	au siège # 5
Monsieur Danny Michaud	conseiller	au siège # 6

Les membres présents forment le quorum.

➤ *Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.*

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La session est ouverte à 19h30, par Monsieur Michel Colpron, maire de la municipalité de Sainte-Rita, Madame Sergine Gagnon fait fonction de greffière-trésorière / directrice-générale.

Dans l'Arrêté numéro 2020-029 émis le 26 avril 2020 par Mme Danielle McCann, alors ministre de la Santé et des Services sociaux, lequel est toujours en vigueur, il est prévu que les élus sont autorisés à participer aux séances du conseil par tout moyen de communication et que l'enregistrement des délibérations de cette séance doit être publié dès que possible après celle-ci. La présente séance du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita est tenue sans la présence du public. L'enregistrement audio-vidéo de cette séance sera déposé sur le site Internet de la municipalité.

***Monsieur Michel Colpron, maire, demande à l'assemblée de tenir une minute de silence à la mémoire de Monsieur Philippe Dubé, anciennement de notre paroisse, décédé dernièrement. Monsieur Dubé a déjà été maire de notre municipalité durant les années 1977 à 1987.***

#### **2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion et procédure d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 10 janvier 2022
4. Rapport des délégations de pouvoir
5. Bordereaux des comptes incompressibles
6. Comptes compressibles
7. Correspondances
8. Transfert de crédit
9. Vente pour taxes à la MRC
10. Adoption du Règlement # 306 modifiant le code d'éthique et de déontologie des Élus Municipaux
11. Demande d'aide financière à Monsieur Denis Tardif, député dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
12. Priorités municipales pour le député Denis Tardif
13. Renouvellement de l'adhésion au Réseau d'information municipal (RIM)
14. Rencontre d'information sur le schéma de couverture de risque
15. Ajustement à notre entente incendie avec la municipalité de Saint-Cyprien
16. Opération reconnaissance au personnel de la santé du CISSSBSL
17. Résolution pour l'approbation de la politique de la santé du CISSSBSL
18. Formation secouriste en milieu de travail (RCR)
19. Demande du CISSSBSL (Vaccination)
20. Dossier
  - 20.1. Voirie été, hiver
  - 20.1.1 Formation en abattage manuel sécuritaire CNESSST
  - 20.2 Étangs
  - 20.3 Suivi des rencontres, MRC et autres
  - 20.4 Comité des Loisirs
  - 20.5 Bibliothèque la Biblioritoise
  - 20.6 Habitations Premier Jalon
  - 20.7 Corporation Touristique
  - 20.8 Cuisine collective
  - 20.9 Action municipale et famille
  - 20.10 Jardins Rita de Cascia
  - 20.11 Cimetièrre l'héRITAge de Sainte-Rita
  21. Varia



No de résolution  
ou annotation

2022-02-07-01

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

22. Période de questions  
23. Clôture de la session

Il est proposé par monsieur Danny Michaud et résolu unanimement;

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

**Adoptée à l'unanimité**

### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 JANVIER 2022

Il est proposé par madame Claudy Malenfant et résolu unanimement;

**QUE** le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité**

### 4. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Dépôt du rapport de délégation de pouvoir de messieurs Robert Lebel, chef d'équipe, Philippe Dumont, mécanicien et de madame Sergine Gagnon, directrice-générale / greffière-trésorière.

### 5. BORDEREAU DES COMPTES INCOMPRESSIBLES

Dépôt du rapport des factures incompressibles, au montant de 58 688,64\$.

### 6. COMPTES COMPRESSIBLES

Le bordereau suivant a été soumis à l'attention des membres du conseil :

AGRISCAR	pelles	117,21 \$
ATELIER RÉPARATIONS GÉNÉRALES	fitting, hoses, huile, bearing, shaft, oring, bolt, washer	892,59 \$
BUANDERIE RDL	serviettes, saïopète	41,39 \$
BUROPRO CITATION	enveloppes, papier, dateur, plume, classeur revues	275,07 \$
CARREFOUR DU CAMION	changer valve EGR	2 249,84 \$
CENTRE RÉG. DE SERVICES AUX BIBLIO	cartes abonné plastifiées	3,11 \$
ÉQUIPEMENTS SM 2000	main-d'œuvre, kit oring bol Honda	33,29 \$
ÉTHIER AVOCATS	mandat récupération des TPS/TVO	264,82 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISES DES MUNICI.	formation en salle, PIRL 4 <sup>e</sup> rang	2 873,76 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRIT.	avis de mutation	25,00 \$
FOM ASSURANCES	responsabilité civile, assurances biens	16 984,38 \$
HARNOIS	mazout coloré, carburant diesel	5 331,40 \$
LABORATOIRE BSL	eau Centre multifonction, eaux usées	406,80 \$
LAUZIER ELECTRIQUE	réparer lumière de rue	175,98 \$
MACPEK	essuie-glace, batterie, ampoule, joint, straps	1 211,17 \$
MECANIQUE FRANCIS BOUCHARD	main d'œuvre lavense à pression	34,49 \$
MRC DES BASQUES	honoraires Servitech	684,41 \$
MULTI TECHNIQUES	honoraires	40,24 \$
NORDIKEAU	suivi et échantillonnage	2 086,80 \$
PIÈCES D'AUTO M. MICHAUD	coil, hi-pop oil, pompe à essence, ampoule	455,60 \$
QUINCAILLERIE ST-CYRIEN	supports tablette, crochets	17,88 \$
SERVITECH	tenue à jour, maintien inventaire et permis résid.	1 723,79 \$
SURPLUS GÉNÉRAL TARDIF	chaîne de transport, crochet grappin, crochet coulissant	109,09 \$
WURTH	pièces, écrou, 3Mtemtex	222,21 \$
<b>Total</b>		<b>36 260,32 \$</b>

Il est proposé par monsieur Alain Forget;

**QUE** les comptes au montant de 36 260,32,\$ soit approuvés et payés.

**Adoptée à l'unanimité**

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 36 260,32\$.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

### 7. CORRESPONDANCES

Une liste de la correspondance a été remise à chacun, elle peut être consultée au bureau municipal aux heures normales d'ouvertures.



No de résolution  
ou annotation

2022-02-07-04

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

### 8. TRANSFERT DE CRÉDITS

Il est proposé par monsieur Alain Forget;

QU'un montant de 140.00\$ soit autorisé pour les transferts de crédits suivants :

DESCRIPTION	DU	DESCRIPTION	AU	MONTANT
Assurance des biens	213 000 429	responsabilité civile élus	211 000 423	3.00 \$
Assurance des biens	213 000 429	Assurance des biens voirie	232 000 429	49.00 \$
Assurance des biens	213 000 429	Assurance des biens voirie	233 000 429	45.00 \$
Fournitures bureau	213 000 670	Entr. Rép. Ameublement adm.	213 000 527	43.00 \$
<b>TOTAL</b>				<b>140.00 \$</b>

Adoptée à l'unanimité

### 9. VENTES POUR TAXES À LA MRC

ATTENDU QUE les contribuables endettés envers la municipalité ont reçu un dernier avis en janvier dernier;

ATTENDU QUE la majorité des contribuables ont pris entente avec la directrice générale / greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la procédure pour la vente pour non-paiement de taxes municipales de la MRC des Basques n'est pas requise pour notre municipalité cette année et qu'il n'est pas nécessaire de confectionner une liste préliminaire des contribuables endettés envers la municipalité;

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon;

QUE la procédure de vente pour non-paiement de taxes municipal preenne fin ce mois-ci.

Adoptée à l'unanimité

### 10. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 306 MODIFIANT LE CODE DÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Rita a adopté, le 6 août 2018, le Règlement numéro #287 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus(es);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU'une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus(es);

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus(es) révisé;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière, madame Sergine Gagnon, mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

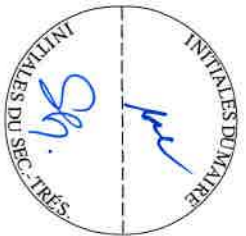
ATTENDU QUE la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

ATTENDU QUE l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

ATTENDU QU'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intégrée de la Municipalité incluant ses fonds publics;

ATTENDU QU'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens ;

2022-02-07-05



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

**ATTENDU QUE** ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

**ATTENDU QUE** ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

**ATTENDU QUE** tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

**ATTENDU QU'**il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale.

### **POUR CES MOTIFS;**

Il est proposé par monsieur Alain Forget et résolu unanimement;

**D'ADOPTER LE RÉGLEMENT SUIVANT :**

**RÉGLEMENT # 306 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÉGLEMENT # 287 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS(ES) MUNICIPAUX.**

### **11. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À MONSIEUR DENIS TARDIF, DÉPUTÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Rita désire effectuer des travaux de rechargement, de nettoyage de fossés ainsi que de l'ajout de nouveaux panneaux de signalisation sur certains des chemins suivants selon le besoin:

- Quatrième rang
- Chemin des Sept-Lacs
- Route Neuve
- Rang Taché Ouest et Est
- Rang des Fronteaux Ouest et Est

**ATTENDU QUE** les travaux ont pour but de restaurer les profils originaux de la route et de corriger la dégradation de la chaussée;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Rita a besoin d'une aide financière au montant de 30 000,\$ pour réaliser adéquatement les travaux mentionnés;

2022-02-07-07

Il est proposé par monsieur Danny Michaud;

**QUE** la municipalité de Sainte-Rita demande à monsieur Denis Tardif, député de Rivière-du-Loup / Témiscouata, une aide financière au montant de 30 000,\$ pour les travaux mentionnés ci-haut;

**QUE** la municipalité de Sainte-Rita procède à l'exécution des travaux sélectionnés, en fonction de l'aide financière allouée par monsieur Denis Tardif, député de Rivière-du-Loup / Témiscouata.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **12. PRIORITÉS MUNICIPALES POUR LE DÉPUTÉ DENIS TARDIF**

**ATTENDU QUE** le député de Rivière-du-Loup / Témiscouata, monsieur Denis Tardif, désire une rencontre virtuelle afin de discuter des priorités de la municipalité de Sainte-Rita pour l'année à venir;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal de Sainte-Rita désirent qu'ils soient discutés des priorités suivantes :

- Mise sur pied d'un parcours d'hébertiste pour ados sur les terrains de l'édifice municipal
- Installation de luminaires solaires pour les enseignes aux entrées de village
- Traverses piétonnières 3D à l'intersection principale de l'entrée nord du village

Il est proposé par monsieur Danny Michaud;

2022-02-07-08

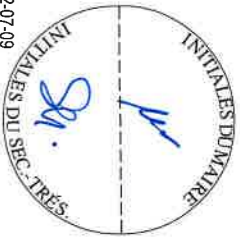
**QUE** la municipalité de Sainte-Rita discute de ces nouvelles priorités municipales avec notre député de Rivière-du-Loup / Témiscouata, monsieur Denis Tardif ou son représentant.

**Adoptée à l'unanimité**

### **13. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPAL (RIM)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Rita désire renouveler son abonnement au Réseau d'information Municipale du Québec au montant de 160,96\$ taxes incluses ;

**ATTENDU QUE** le nombre d'abonnés est illimité ;



2022-02-07-09  
No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon et unanimement résolu;

**QUE** la municipalité de Sainte-Rita renouvelle son adhésion au réseau d'information municipal (RIM) pour l'année 2022 au montant de 160,96\$ taxes incluses.

**Adoptée à l'unanimité**

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 160,96\$.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

### **14. RENCONTRE D'INFORMATION SUR LE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE**

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil que le préventionniste en incendie à la ville de Trois-Pistoles, monsieur Denis Lauzier, nous informe que suite aux élections municipales qui viennent de se terminer, qu'il aimerait rencontrer les conseillers (ères) nouvellement élus ainsi que les anciens, à une rencontre avec Madame Jolaine Tétrault du Ministère de la Sécurité publique pour expliquer le schéma de couverture de risque dans notre MRC afin de bien expliquer le rôle de chacun des élus de leurs responsabilités envers le schéma. Une demande pour une rencontre zoom en début de semaine aux cours du mois de février sera faite.

### **15. AJUSTEMENT À NOTRE ENTENTE INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Cyprien a rompu tous les liens avec l'entreprise Electronique Mercier de Rivière-du-Loup l'an dernier en montant de A à Z son propre réseau de communication d'urgence;

**ATTENDU QUE** considérant que le secteur du lac St-Jean était difficile à couvrir, le MRC de Rivière-du-Loup a décidé d'installer des équipements dans l'Érablière de monsieur Tommy Beaulieu et que c'est plus de 10 000,\$ d'équipements qui y sera installé bientôt;

Il est proposé par monsieur Alain Forget et unanimement résolu ;

2022-02-07-10

**QUE** la municipalité de Sainte-Rita renouvelle son entente incendie au coût de 13 447,34\$ en tenant compte d'un ajout de 514,28\$ correspondant à l'ajustement pour le système de communication pour un coût total de 13 961,62\$ pour l'année 2022.

**Adoptée à l'unanimité.**

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 13 961,62\$.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

### **16. OPÉRATION RECONNAISSANCE AU PERSONNEL DE LA SANTÉ DU CISSSSBL**

**ATTENDU QUE** lors de la dernière rencontre du conseil des maires de la MRC des Basques, une demande de la Table des Élus (es) municipaux du BSL nous est acheminée afin de nous demander la possibilité de souscrire un certain montant d'argent afin de reconnaître l'engagement du personnel de la santé dans le cadre de leurs implications en tant de pandémie;

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon et résolu unanimement;

2022-02-07-11

**QUE** la municipalité de Sainte-Rita accepte de contribuer pour un montant de 35,\$ afin de reconnaître l'engagement du personnel de la santé et de remettre ce montant à la MRC des Basques pour globaliser la sommes et faire la remise aux employés du CISSS et des organismes reconnus recevant le PSOC.

**Adoptée à l'unanimité**

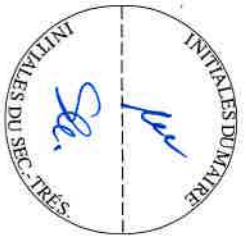
Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 35,\$.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

### **17. RÉSOLUTION POUR L'APPROBATION DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS ET DU PLAN D'ACTION MADA**

**CONSIDÉRANT** l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux aînés, un milieu de vie de qualité;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

2022-02-07-12

**CONSIDÉRANT** que la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention d'une municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Rita désire intégrer la demande collective de la MRC des Basques;

Il est proposé par monsieur Alain Forget et unanimement résolu;

**QUE** la municipalité de Sainte-Rita poursuivre son engagement auprès de ses aînés en participant à la demande collective de renouvellement de la politique de Municipalité Amie des Aînés (MADA) de la MRC des Basques;

**QUE** les membres du conseil municipal de Sainte-Rita approuvent la présente politique de ce plan d'action pour l'ensemble des acteurs du milieu.

**Adoptée à l'unanimité**

### **18. FORMATION SECOURISTE EN MILIEU DE TRAVAIL (RCR)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Rita peut bénéficier de trois inscriptions gratuites pour la formation *Secourisme en milieu de travail* de la Formation Urgence Vie reconnu par la CNESST;

**ATTENDU QUE** monsieur Sylvain Beaumont et madame Chantal Malenfant, pourraient bénéficier de cette formation en tant qu'employés et monsieur Alain Forget en tant qu'élu municipal;

Il est proposé par monsieur Émile Dubé;

-07-13

**QUE** les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita autorisent l'inscription de deux employés et d'un élu municipal pour la prochaine formation qui est prévu à Trois-Pistoles les 14 et 21 mars prochain;

**QUE** le frais de déplacement au coût de 26,40\$, taxes incluses, ainsi que les frais de repas pour les trois participants soient remboursés sur réception de facture.

**Adoptée à l'unanimité**

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 26,40\$.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

### **19. DEMANDE DU CISSBSL CONCERNANT LA VACCINATION**

**ATTENDU QUE** le CISSS du Bas-Saint-Laurent effectuera une campagne de vaccination en février-mars dans les certaines municipalités du Bas-Saint-Laurent;

**ATTENDU QUE** le but est de joindre la population plus vulnérable et toute autre population demandant à être vaccinée, entre autres celle qui ne peut se déplacer dans les centres de vaccination;

Il est proposé par monsieur Danny Michaud et résolu unanimement;

**QUE** les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita acceptent de fournir gratuitement l'accès à la salle communautaire au Centre Multifonctions et de publiciser l'information auprès de notre population.

**Adoptée à l'unanimité**

### **20. DOSSIER**

#### **20.1 VOIRIE ÉTÉ, HIVER**

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

➤ Tout se passe bien.

#### **20.1.1 FORMATION EN ABATTAGE MANUEL SÉCURITAIRE CNESSST**

**ATTENDU QUE** monsieur Sylvain Beaumont, deuxième opérateur à la voirie été-hiver ne possède pas la formation en abattage manuel sécuritaire de la CNESSST afin d'effectuer la coupe d'arbres et des travaux de débroussaillage de manière sécuritaire;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

**ATTENDU** QUE la municipalité se doit de protéger ses employés adéquatement lors de travaux spécifiques tel que le débroussaillage;

Il est proposé par monsieur Alain Forget;

**QUE** les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita autorisent l'inscription de monsieur Beaumont à la formation en abattage manuel sécuritaire CNESST offert par le Service de la formation continue et aux entreprises du Centre de Service du Fleuve et des Lacs;

**QUE** les frais de 416,\$ avant taxes correspondants aux 16 heures de formations soient accepté et payé ainsi que les frais de déplacement et de repas pour ces deux jours de formation.

**Adoptée à l'unanimité**

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 478,30\$.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

### **20.2** ÉTANGS

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- Toute se passe normalement, rien de spécial pour le moment.

### **20.3** SUIVI DES RENCONTRES MRC ET AUTRES

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal que :

#### **MRC :**

- Conseil de la MRC le 26 janvier par vidéo-conférence
- Rencontre virtuelle de comité de revitalisation avec madame Sergine Gagnon le 26 janvier.
- Prochain C.A. le 9 février par vidéo-conférence
- Prochain conseil le 23 février par vidéo-conférence

#### **MUNICIPALITÉ :**

- Webinaires MADA produits par Espace Muni :

1. 19 janvier sur la mobilisation des actrices et des acteurs clés de la démarche MADA
2. 20 janvier sur la participation sociale des personnes aînées

- Webinaire sur le régime transitoire en rives, littoral et zone inondable produit par le ministère de l'environnement du Québec le 18 janvier.

### **20.4** COMITÉ DES LOISIRS

Monsieur Émile Dubé, président, informe les membres du conseil municipal que:

- Le local a dû être fermé pour une courte période à cause d'un cas positif à la covid-19.
- Le taux de participation pour le patinage libre semble bon.

### **20.5** BIBLIOTHÈQUE LA BIBLIOTHOISE

Monsieur Jean Gagnon, responsable, informe les membres du conseil municipal que:

- La Bibliothèque a reçu dans sa dernière rotation un exemplaire du roman de madame Christine Charlebois auteure de notre municipalité.

### **20.6** CORPORATION D'HABITATION PREMIER JALON

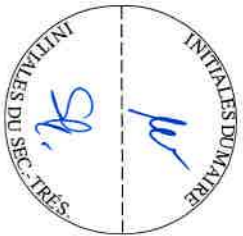
Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que :

- La problématique concernant un des locataires est rétablie.

### **20.7** CORPORATION TOURISTIQUE

Monsieur Émile Dubé, président, informe les membres du conseil municipal que :

- Rien de spécial, une rencontre du comité aura lieu en présentielle dès qu'il en sera possible.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

### **20.8 CUISINE COLLECTIVE**

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Avec le déconfinement à venir, il est possible de la reprise de l'activité.

### **20.9 ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**

Madame Christine Charlebois, représentante, informe les membres du conseil municipal que :

- Une rencontre avec un soumissionnaire doit avoir lieu prochainement en lien avec un projet de restauration du parc de jeux sur les terrains du Centre Multifonctions.

### **20.10 JARDINS RITA DE CASCIA**

Monsieur Alain Forget, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Rien de spécial vu la saison hivernale.

### **20.11 CIMETIÈRE L'HERITAGE**

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Rien de spécial durant cette période hivernale.

### **21. VARIA**

Aucun point à l'ordre du jour à ce point.

### **22. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présente séance a lieu par conférence vidéo, aucune question ne nous a été transmise.

### **22. CLÔTURE DE LA SESSION**

À 20h25 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par monsieur Danny Michaud;

**QUE** la présente séance soit close.

**Adoptée à l'unanimité**

2022-02-07-16

Les Éditions Juridiques FD Inc., www.fd.qc.ca, 1-800-363-9251, No. F026

Signé :

\_\_\_\_\_  
Président d'assemblée

\_\_\_\_\_  
Directrice générale / greffière-trésorière

Je, Michel Colpron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.